



Ecole l'Envol des Papillons
3, rue de Vrémy
57640 Faily
Email : lenvoldespapillons57@gmail.com
www.lenvoldespapillons.com

REGLEMENT FINANCIER

Année scolaire 2021 - 2022

Cotisation d'adhésion à l'association L'Envol des Papillons

Chaque famille inscrite à l'école l'Envol des Papillons, entant que membre opérationnel de l'Association l'Envol des Papillons, est tenue de payer une cotisation d'adhésion annuelle.

Celle-ci est incluse dans les frais de dossier et d'inscription.

Frais de dossier et d'inscription

Ces frais permettent de procéder à l'inscription d'un enfant à l'école. Ils sont payables chaque année. Ils seront encaissés sous réserve que l'inscription soit acceptée et confirmée par l'école. Le cas échéant, ils seront restitués aux parents. En cas de désistement des parents, ils seront conservés et encaissés par l'école.

Nombre d'enfants	1 ^{ère} inscription	Réinscription
1	150€	100€
2 et plus	100€	100€

Frais de scolarité

Ils représentent la participation financière des familles pour assurer le fonctionnement de l'école et permettre la pérennité de l'établissement.

Sont inclus dans les frais de scolarité : charges de personnel (éducateurs, assistants), équipements pédagogiques, loyer, entretien, consommables, assurance, cycle de 2 jours de sensibilisation avec notre partenaire « En Terre d'Enfance »

Sont exclus des frais de scolarité : les temps périscolaires du matin et du soir, les activités et sorties pédagogiques et culturelles, les voyages.

Ils sont payables par prélèvement par avance en 1, 4, 10 ou 12 échéances. Un échancier est fixé en début d'année scolaire selon votre préférence.

Principes de calcul

Les frais de scolarité sont fonction de votre Quotient Familial fiscal (QFf), qui prend en compte vos revenus et de la composition de votre famille, selon la formule :

$$QFf = (\text{revenu fiscal de référence année } n-1 \div 12) \div \text{parts fiscales}$$

En cas de séparation, les revenus des 2 parents sont considérés. Le prélèvement ne se fera en revanche que sur un seul compte bancaire

Réductions tarifaires

Pour les familles (même foyer fiscal) dont plusieurs enfants sont scolarisés à l'Envol des Papillons, une réduction de :

- -10% est appliquée pour le 2ème enfant inscrit
- -20% est appliquée pour le 3ème enfant inscrit

Tarifs 2021 – 2022

Valeur de votre QFf	1 enfant		2 enfants			3 enfants		
	mensuel	annuel (12 mois)	2ème enfant	mensuel total	annuel total (12 mois)	3ème enfant	mensuel total	annuel total (12 mois)
A <600€	220 €	2 640 €	198 €	418 €	5 016 €	176 €	594 €	7 128 €
B 601€ - 1000€	270 €	3 240 €	243 €	513 €	6 156 €	216 €	729 €	8 748 €
C 1001€ - 1300€	330 €	3 960 €	297 €	627 €	7 524 €	264 €	891 €	10 692 €
D 1301€ - 1600€	390 €	4 680 €	351 €	741 €	8 892 €	312 €	1 053 €	12 636 €
E 1601€ - 1900€	460 €	5 520 €	414 €	874 €	10 488 €	368 €	1 242 €	14 904 €
F 1901€ - 2300€	490 €	5 880 €	441 €	931 €	11 172 €	392 €	1 323 €	15 876 €
G 2301€ - 2600€	510 €	6 120 €	459 €	969 €	11 628 €	408 €	1 377 €	16 524 €
H >2601€	550 €	6 600 €	495 €	1 045 €	12 540 €	440 €	1 485 €	17 820 €
			-10%			-20%		

Tarifs appliqués sur production de l'avis d'imposition de l'année n-1.

A défaut de justificatif, la tranche « H » s'applique.

Fournitures scolaires

Les frais de fournitures scolaires s'élèvent à **100 euros par enfant**, payables à chaque nouvelle année scolaire. Ils seront encaissés en Juin 2021.

Sont inclus dans ces frais : les besoins en fourniture scolaire de chaque enfant (papier, crayons, matériel arts plastiques, matériel créatif, etc...) et en collation du matin.

Sorties et activités

Selon les classes, des sorties et activités ponctuelles peuvent être proposées. L'accord des parents à la participation de leur(s) enfant(s) est demandé et une contribution est alors éventuellement appelée (certaines sorties sont gratuites).

Départ anticipé ou annulation

En cas de départ anticipé ou d'annulation, les parents doivent donner par écrit un préavis minimum de 3 mois (90 jours). Tout trimestre commencé est dû dans son intégralité. Les sommes versées et encaissées ne sont jamais remboursées quel que soit le motif.

L'année scolaire 2021-2022 comprend 3 trimestres : le 1er trimestre inclut les mois de Septembre à Décembre 2021, le 2ème trimestre inclut les mois de Janvier à Mars 2022 et le 3ème trimestre inclut les mois d'Avril à Juin 2022.

Accueil périscolaire

Un accueil périscolaire est proposé :	Tarif :
<ul style="list-style-type: none">• le lundi, mardi, jeudi et vendredi• de 7h45 à 9h00; et• de 16h00 à 18h00	<ul style="list-style-type: none">• 1€ la demi heure• 2€ l'heure

La facturation est mensuelle.

Modalités de paiement

Tous les frais exposés dans le présent règlement sont prélevés par l'Association **l'Envol des Papillons**.

Rejet de prélèvement

En cas de rejet de prélèvement, les frais de rejet seront refacturés à la famille, soit 5,00 € par prélèvement rejeté (sous réserve de modification tarifaire de l'établissement bancaire),

Rejets fréquents et impayés

En cas de rejets fréquents, l'Association **l'Envol des Papillons** se réserve le droit de rompre la scolarité liant **l'Envol des Papillons** à la famille concernée.

Chèque de caution

Un chèque de caution (non encaissé) équivalent à 3 mois d'écolage est à fournir dans tous les cas lors de la confirmation de l'inscription.